Le tracking de containers fait un bond en avant

Les avis divergent fortement sur les chances de réussite de la Radio Frequency Identification Data (RFID). En effet, l'absence de normes semblait hypothéquer l'avenir de cette technologie. Mais grâce à la nouvelle norme ISO universelle pour les tags RFID sur les containers, cette situation va changer. Est-ce enfin la grande percée tant attendue par les entreprises?

GUY BEYENS

Selon Luc Pleysier, expert en technologie de l'Institut flamand pour la logistique (VIL), l'importance de la norme ISO/TS 10891 ne peut pas être exagérée. »Cette norme n'est rien d'autre qu'un outil de développement et d'optimisation. Elle ne fait que remplacer l'identification des containers par une méthode électronique. Du fait que l'entrée manuelle de données n'est plus nécessaire, beaucoup d'erreurs peuvent être évitées et le tracking électronique devient possible«, déclare-t-il.

»La norme a été élaborée parce qu'on a voulu augmenter l'efficacité des systèmes de contrôle.«

Pleysier considère que la standardisation des tags à containers est manifestement un pas en avant, »mais les objectifs sur le plan de la sûreté et du tracking en temps réel sont encore loin d'être réalisés. Pour rendre un contrôle du statut des containers possible, il serait judicieux de combiner ces tags avec des outils de tracking, ce qui peut à son tour alimenter des secure trade lanes.«

Une première pour la supply chain

La norme ISO/TS 10891 fixe les spécifications techniques et les méthodes d'essai pour l'utilisation de tags RFID sur des containers. C'est une véritable première pour l'application de la RFID dans la supply chain, car il y avait jusqu'à présent une grande diversité de tags RFID, de données enregistrées, de codes utilisés et d'endroits où le tag était apposé sur le container. Ainsi, les critères utilisés en Europe diffèrent de ceux utilisés en Amérique, tandis que d'autres dispositions sont par exemple de mise au Japon. La directive a été élaborée parce qu'on voulait augmenter l'efficacité des systèmes de contrôle.

La norme ISO-TS 10891 met un terme à cette diversité. Elle comporte une série d'exigences pour les tags des containers, détermine quelles données doivent se trouver sur les tags et établit plusieurs critères de qualité pour les tags. La norme prévoit par ailleurs un système d'encodage de données pour l'identification des containers et pour les informations liées aux containers, ainsi que pour le transfert électronique de ces données. Enfin, la norme détermine l'endroit où le tag doit être apposé sur le container et donne des indications visant à éviter le changement ou la suppression volontaire ou involontaire d'informations.

Read-only

Le problème qui se pose dans ce contexte est qu'il s'agit exclusivement de tags »read-only« qui comportent une quantité limitée d'informations relatives à l'identification et la description physiques du container sur lequel l'étiquette a été apposée de manière permanente.

Selon Frank Nachbar, le responsable de la réalisation de cette norme au sein de la commission ISO, tant les constructeurs de containers que les armements, les services douaniers, les opérateurs de terminaux et dépôts à containers et les opérateurs ferroviaires peuvent néanmoins tirer beaucoup de profit de l'utilisation de la RFID. »Ils pourront travailler plus efficacement, traiter des affaires plus rapidement et optimiser la sûreté durant le traitement et le transport des containers«, estime-t-il.

La norme ISO/TS 10891 détermine entre autres l'endroit où le tag doit être apposé sur le container.

Qui va mettre la RFID en route?

La technologie RFID continue de susciter de l'intérêt, et particulièrement aux Etats-Unis. On prévoit que cette tendance va également se manifester en Europe.

»Beaucoup d'initiatives sont prises, également de la part des pouvoirs publics«, souligne Pleysier. Il ne croit toutefois pas qu'on reviendra en arrière malgré les effets dilatoires. Ainsi, l'évolution technologique s'est déroulée plus lentement que souhaité. »Mais cette technologie a désormais été mise au point, ainsi que les normes. La question est de savoir qui sera le moteur, qui assumera les coûts et qui en bénéficiera. En ce qui concerne la législation, les choses évoluent dans la bonne direction, mais le marché doit suivre. Reste à voir qui va faire le premier pas et comment tout sera réglementé au niveau des secteurs.«

»Les transporteurs seront forcés par les entreprises et les chargeurs de suivre la tendance générale.«

Chris Morgan, analyste chez Datamonitor, prévoit que »les applications RFID vont devenir une application standard pour divers groupes de produits.«

Certains secteurs adopteront la technologie plus rapidement que d'autres. Selon Pleysier, les chances de réussite de la RFID sont plus grandes dans les secteurs du retail et de la logistique, ainsi que dans les branches avec des produits de haute valeur comme l'électronique, la pharmacie et l'automobile.

Les supply chain managers sont également convaincus du fait que les perspectives d'avenir de cette technologie sont grandes. »La RFID optimisera dans une large mesure la visibilité, même jusqu'au niveau des containers que nous pourrons en fait suivre depuis l'usine jusque chez le client final«, souligne Rick D. Blasgen, président et CEO du Council of Supply Chain Management Professionals (CSCMP).

Pas d'échappatoire

Que certaines organisations, comme TLN dans une enquête d'automatisation, se demandent si la RFID percera un jour dans leur branche, est une démarche sans fondement, selon l'expert du VIL. S'il ressort du rapport de TLN que la technologie RFID est une affaire de grands acteurs et qu'il est fort douteux que l'application percera vraiment à terme, Pleysier remarque que les »secure trade lanes« impliquent également des transports locaux.

»Les transporteurs devront s'adapter. Etant donné qu'on veut également maîtriser le contenu des containers, les entreprises et les chargeurs forceront les transporteurs à suivre la tendance générale, tout comme à l'époque de l'introduction du système des codes-barres lorsque le marché du retail a commencé à imposer des obligations.« ■

www.iso.org